



PROJECTION CINÉMATOGRAPHIQUE EN PLEIN AIR OUVERTURE DE LA CST-RT-020 REVISEE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Paris, le 4 juillet 2023 – Les projections en plein air sur un emplacement non spécifiquement aménagé impliquent des conditions particulières pour l’exploitation des œuvres cinématographiques.

Cependant, les respects de l’œuvre cinématographique, d’une part, et du spectateur, d’autre part, signifient que la qualité des projections en plein air doit s’approcher de celle décrite dans les normes et règles de bonnes pratiques en vigueur.

Dans cette optique, la CST - Commission supérieure technique de l’image et du son - a rédigé la recommandation technique CST-RT-020, dont la révision est aujourd’hui proposée à la consultation publique.

Pour rédiger la version soumise à consultation, la CST s’est appuyée sur son expertise et celle de ses partenaires, notamment pour les événements qu’elle accompagne :

- Le Cinéma de la Plage au Festival de Cannes
- Le Cinéma en Plein Air de la Villette - Paris
- Les Rencontres Cinématographiques d'Arles

Lors des Après-midis CST, durant le dernier Festival de Cannes, les premières pistes de cette révision ont été présentées et sont disponibles [en podcast](#).

Nous invitons l’ensemble des professionnels concernés à laisser leurs remarques sur ce texte sur [le site de la CST jusqu’au 6 octobre 2023](#).

Votre Contact

Sébastien Lefebvre – Responsable de la communication
07 48 12 97 82 – slefebvre@cst.fr

À propos de la CST : La Commission supérieure technique de l’image et du son (CST) est la première association de techniciens du cinéma et de l’audiovisuel française. Née en 1944, elle promeut la qualité du geste du technicien et la qualité de la restitution de l’œuvre pour le spectateur. cst.fr